



Orléans, le 12 décembre 2017
CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
D'ÎLE-DE-FRANCE et du CENTRE

Monsieur le Président
Communauté de Communes du Val de Bouzanne
20 rue Emile Forichon
36 230 Neuvy Saint Sépulcre

N/Réf. : LP.XP.296

Objet : élaboration du PLU

RECU LE

15 DEC. 2017

CC Val de Bouzanne

Monsieur le Président,

Vous me transmettez par courrier reçu le 7 décembre 2017, deux demandes concernant le PLU de Neuvy Saint Sépulcre.

La première concerne les bois faisant l'objet d'un Plan Simple de Gestion agréé par nos soins. Comme nous vous l'avons précisé dans notre courrier du 6 septembre dernier, une seule forêt est concernée et vous trouverez ses contours sur le plan ci-joint.

Nous ne pouvons répondre à votre deuxième demande concernant le PSG lui-même : ce document est confidentiel et pour la protection de la vie privée il ne peut être rendu public comme cela a été confirmé par plusieurs avis de la CADA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

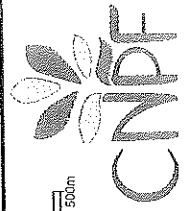
Le Directeur,

X. PESME

43, rue du Boeuf Saint-Paterne - 45000 ORLÉANS
Tél. : +33 (0)2 38 53 07 91 - Fax : +33 (0)2 38 62 28 37
E-mail : ifc@crpf.fr - www.crpf.fr - www.foretpriveefrancaise.com

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Établissement public national régi par l'article L.321-1 du Code Forestier
SIRET 180 092 355 00189 - APE 8413Z
TVA Intracommunautaire FR 75180092355





X:608364 Y:661285

07/12/2017

Sources : ©CNPF©IGN©INPN©
Réalisation : ©CNPF, servcarto.fop v1.4

